



Séance du Conseil municipal du 20 mai 2019

PROJET DE DELIBERATION

VILLE DE VERSOIX

**« CREDIT DE FRs. 645'000.- TTC DESTINE A LA REFECTION
DES CAVES DE BON-SEJOUR »**

Conformément aux articles 30, alinéa 1, lettres e et m, et 31 de la loi sur l'administration des Communes du 13 avril 1984 ;

Vu la volonté politique de procéder à des aménagements aux Caves de Bon-Séjour dans le but d'en améliorer le fonctionnement ainsi que la sécurité des utilisateurs ;

Vu le message joint à la présente, qui décrit dans les détails les travaux nécessaires pour la réfection des Caves de Bon-Séjour, version définitive validée par le Conseil administratif le 17 avril 2019 ;

Vu le préavis de la Commission Bâtiments et Gérance, dans sa séance du 7 mai 2019 ;

Vu le préavis de la Commission de la Culture et Communication, dans sa séance du 8 mai 2019 ;

Vu le préavis de la Commission des Finances, dans sa séance du 16 mai 2019 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

ACCEPTE /REFUSE

1. D'autoriser le Conseil administratif à procéder à la réfection des Caves de Bon-Séjour, tel que relevé dans le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif, en séance du 17 avril 2019.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Frs. 645'000.- TTC destiné à financer la réfection citée au point 1 ci-dessus.
3. D'autoriser le Conseil administratif à émettre auprès des établissements de son choix des ordres de paiements à concurrence de Frs. 645'000.- afin de procéder à la réfection citée au point 1 ci-dessus.
4. De comptabiliser la dépense nette de Frs. 645'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Versoix, dans le patrimoine administratif.

5. D'amortir la dépense nette prévue de Frs. 645'000.- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de la Ville de Versoix, sous la rubrique 32.33, dès 2020.